

# **Remboursement des séances de Psychothérapie**

En France, la plupart des psychothérapie ne sont pas remboursées par la Sécurité Sociale. Il existe tout de même quelques exceptions. Certaines mutuelles et assurances ont pris conscience de l'intérêt que constituent les consultations psychologiques et prennent en charge tout ou une partie des consultations.

Cette liste a été mise à jour en Mai 2024.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre mutuelle ou assurances, notamment de vos enfants pour avoir plus d'informations. Et nous partager votre retour si il diffère de celui inscrit ici, afin que d'autres puissent en profiter. Merci à vous.:)

Anaïs

## **Remboursement des séances par les mutuelles :**

Certaines mutuelles proposent un remboursement partiel de consultations psychologiques, sous la forme d'un pourcentage du coût de la consultation ou d'un forfait annuel.

## Les modalités de prise en charge varient beaucoup d'un contrat à l'autre :

- certains contrats stipulent que les consultations doivent être recommandées par un médecin.
- D'autres qu'elles doivent être effectuées par un psychologue clinicien uniquement
- certaines ne remboursent qu'une partie. D'autres, la totalité de quelques-unes.

*N'hésitez pas à demander une facture. Je vous l'enverrai dans les 24h suivant notre consultation. Dans la plupart des cas, vous devrez avancer le coût de la consultation et vous faire rembourser par votre mutuelle.*

**Voici certaines des mutuelles qui peuvent participer au remboursement des séances (liste non exhaustifs) :**

- ADREA : de 75 à 150 €/an selon les formules (Bien-être 1 et Bien-être 2).
- AESIO propose un remboursement allant de 75€ à 150€ selon les formules bien être 1 et bien-être 2.
- AG2R : pack « prévention et bien-être » : 200 € remboursés/an/bénéficiaire
- AGF : 75 € remboursés / an et par bénéficiaire.
- ALPTIS (formule Claréa) : 25€ remboursés / séance, dans la limite de 5 séances par an et par bénéficiaire (référence : CLAREA-G13)
- APRIL (formule SanteTNS) : en fonction du niveau de cotisations, de 15€ à 60€ remboursés / séance, dans la limite de 4 séances par an et par bénéficiaireAPRIL (formule NewFamily) : un forfait de 200€ / an, pour des séances avec un psychologue pour enfants.APRIL (formule SeniorPlus) : 25€ à 50€ remboursés / séance, dans la limite de 5 séances par an et par bénéficiaire
- ASETYS : prend en charge 50% des frais réels pour les consultations de Psychologie ou de Psychothérapie dans la limite de 120 à 500 € par an, selon la formule choisie, sur présentation de facture acquittée.
- AXA : jusqu'à 10 séances à 40€ remboursées / an
- CREDIT AGRICOLE (Assurance « Pacifica ») : 30€ par acte, jusqu'à 150€ par an en formule Bien-être, jusqu'à 200€ par an en formule Bien-être +
- GENERALI : 60 € remboursés / an et par bénéficiaire.
- GENERALI : 60 € remboursés/an/bénéficiaire.
- Groupama 3 séances à 40€.
- Direct Assurance 3 séances à 40€.
- Harmonie Mutuelle : 15 €/séance.
- Humanis propose une mutuelle Radiance qui prend en charge 50 % des frais réels liés aux consultations avec les psychologues, dans la limite de 200 € par an.
- Mutuelle Intérieale , qui s'adresse aux fonctionnaires territoriaux, propose dans sa formule Plénitude un remboursement de 40 €/séance/3 consultations/an.

- INTEGRANCE , formule « néo-solidarité » : 30 €/séance , 4 consultations/an. Voir également leur offre concernant les personnes présentant un handicap.
- LMDE , selon votre Complémentaire Santé • « Tous soins » : 5 consultations/ 10 € / an • « Forfait » : 5 consultations / 12 € / an • « Optimum Forfait » : 10 consultations / 15 € / an
- MAAF : soutien psychologique en cas de traumatisme, de maladie grave, etc.
- MAE : Prise en charge partielle du Soutien psychologique pour les enfants victimes, dans le cadre de l'école d'agression / racket ou de harcèlement / cyberharcèlement
- MAIF : jusqu'à 10 séances intégralement remboursés vous sont proposées suite à un accident corporel. Avec le pack prévention équilibre : remboursement de 75€ à 150€.
- MALAKOFF MEDERIC rembourse 150 €/ an de psychothérapie, selon les conventions négociées par votre employeur.
- MATMUT : de 50 à 120 € remboursés/an/bénéficiaire.
- MERCER : 70% remboursés sur 15 séances, ou 100% remboursés sur 6 séances.
- MGEN : de 10 € (ÔJI Initiale) à 15 € (ÔJI Équilibre ou Référence) ou 20 € (ÔJIIIntégrale) remboursés/séance, 20 séances/an/bénéficiaire. 75€ à 150€ par personne par année avec le forfait prévention équilibre.
- MNH : garantie « Choisya » Module Honoraires et hospitalisation • Pour le choix 1 : 120 € par an • Pour le choix 2 : 90 € par an • Pour le choix 3 : 60 € par an
- Mutuelle de l'Armée de l'Air(selon l'option choisie) : 10 séances/an/bénéficiaire.
- Mutuelle Verte : selon la formule, de 10 € à 30 €/séance, 3 consultations/an, pour les enfants de moins de 15 ans uniquement.
- PRÉVOIR(PRÉVOIRPRO Actif Santé) : de 100 à 200 € remboursée/an/bénéficiaire
- Le Groupe Mutualiste RATP propose une prise en charge des séances avec les psychologues à hauteur de 20% (Garantie Prim) ou de 40 % (Garantie Première) d'une consultation du secteur 1 (selon la garantie choisie).

- U N E O(militaires et leur famille) : 40€ par séance, 3 séances/an/bénéficiaire.
- Swisslife avec « Ma Formule - Pack Prévention Santé » propose des remboursements sur des consultations psychologiques et un forfait anti-tabac (contactez votre assureur pour plus de détails).

Certaines mutuelles « Employeur » comme VIVINTER peuvent proposer des remboursements de séances de psychothérapie, selon les conventions négociées par votre employeur.

Les mutuelles professionnelles peuvent également rembourser des séances, comme celle d'EDF, de la SNCF, l'armée de l'air, des Bâtiments et travaux publics (la PRO BTP).